ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 108470

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les crédits affectés par l'État au titre du financement des contrats aidés d'insertion. En effet, le pôle emploi de Maine-et-Loire vient d'alerter l'ensemble des maires du département de l'épuisement prématuré des crédits affectés par l'État au financement des contrats aidés d'insertion du type CUI et CAE pour le premier semestre 2011. Cette situation, qui empêche le renouvellement normal des contrats arrivant à expiration avant le 30 juin 2011, met en difficulté les nombreuses communes qui ont recruté sur la base de ce dispositif et qui risque d'être contraintes de prendre le relais de l'État défaillant pour assurer le financement de ces emplois dans un contexte difficile tant pour les marges budgétaires des collectivités territoriales que pour la situation de l'emploi et du besoin d'insertion. Aussi, il lui demande de bien vouloir dégager les fonds nécessaires au financement de ces contrats aidés afin de poursuivre la politique d'insertion par l'emploi déjà mise à mal par les arbitrages budgétaires issus de la loi de finances pour 2011.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux contrats aidés. Les contrats aidés ont été largement mobilisés pour faire face aux conséquences sur l'emploi de la crise économique traversée par notre pays. Plus de 540 000 contrats ont ainsi été conclus en 2010, malgré un ralentissement observé au dernier trimestre afin de contribuer à la maîtrise de la dépense publique. Une attention particulière a été cependant portée en fin d'année 2010 aux renouvellements de contrats dans les secteurs prioritaires, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), l'éducation nationale (assistants de vie scolaire [AVS]), et aux engagements à l'égard des conseils généraux en faveur des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). En 2011, la priorité a été donnée pour l'accès à ces contrats aux demandeurs d'emploi de longue durée. Suite à l'annonce du Président de la République le 10 février 2011, 250 Meuros supplémentaires ont été mobilisés. Les conseils généraux ont été incités à augmenter leurs engagements en termes de contrats cofinancés à destination des bénéficiaires du RSA. Au total, ces efforts permettront le financement de plus de 480 000 contrats aidés en 2011 (dont 420 000 dans le secteur non marchand). Cependant, le contexte d'amélioration progressive de la situation sur le marché du travail implique de cibler les contrats aidés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi et sur les employeurs offrant les meilleurs conditions d'insertion pour les salariés à l'issue de leur contrat aidé. En fonction de la situation locale, les préfets de région fixent ainsi dans les arrêtés régionaux les publics prioritaires pour l'accès aux contrats aidés et peuvent majorer les paramètres de prise en charge pour encourager les employeurs qui mettent en oeuvre des actions d'accompagnement et de formation. Les contrats aidés étant un outil de retour à l'emploi, il appartient au prescripteur d'évaluer la pertinence d'accepter le renouvellement d'un contrat aidé en fonction des circonstances locales et de sa pertinence pour l'insertion professionnelle du salarié. Comme le prévoit la loi du l'décembre 2008 créant le contrat unique d'insertion, la prolongation de la convention est subordonnée à l'évaluation des actions réalisées au cours de la convention initiale en vue, de favoriser l'insertion durable des salariés à l'issue de leur contrat aidé. Il convient de rappeler que dans tous les cas, les contrats aidés ne constituent pas le

moyen de financer les postes de travail correspondant à des emplois pérennes chez les employeurs concernés mais des outils pour favoriser l'insertion professionnelle des salariés à l'issue de la période aidée. C'est à cette condition que la dépense considérable représentée par cet outil d'intervention sera réellement mise au service de nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi.

Données clés

Auteur : M. Marc Goua
Circonscription : Maine-et-Loire (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 108470
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4992
Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9930